

## Garantie, limitations et décharge du matériel de TASER International, Inc. pour les produits TASER All pour les forces de l'ordre et les caméras pour policiers - Ventes internationales (États-Unis et Canada exclus)

en vigueur au 8 avril 2016.

Les dispositions de garantie suivantes de TASER International, Inc. (TASER) sont applicables à toutes les ventes et à tous les transferts des produits TASER pour les forces de l'ordre, y compris les appareils à impulsion incapacitante (All), les caméras audio/vidéo pour policiers et accessoires connexes<sup>1</sup>, à l'extérieur des États-Unis et du Canada. Le terme « Acheteur » désigne tout acheteur, tout détenteur ou tout utilisateur des produits TASER. EN UTILISANT LE PRODUIT TASER, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES CONDITIONS DE LA GARANTIE TELLE QUE DONNÉE CI-DESSOUS.

### Garantie limitée du fabricant<sup>2</sup>

TASER garantit que ses produits matériels pour les forces de l'ordre<sup>3</sup> sont exempts de défauts de fabrication et de matériaux pendant une période d'UN (1) AN à compter de la date de réception. Les cartouches All et les cartouches Smart qui sont épuisées sont considérées comme ayant fonctionné de manière appropriée<sup>4</sup>. Le XREP All de TASER a une garantie limitée à UN (1) AN à compter de la date de réception, de la part du fabricant, en cas de défaillance en matière de tir lorsque le tir est effectué à partir d'un fusil approuvé<sup>5</sup>. Les accessoires qui sont fabriqués par TASER<sup>6</sup> sont couverts par une garantie limitée de 90 jours à compter de la date de réception. Les accessoires qui ne sont pas fabriqués par TASER sont couverts en vertu de la garantie du fabricant. Si un pays impose expressément une durée de garantie supérieure à celle décrite dans le présent document de garantie, la durée indiquée par le pays doit alors prévaloir.

Si TASER reçoit une réclamation valide en matière de garantie au cours de la période de garantie, TASER accepte de réparer ou de remplacer le produit que TASER estime, à son entière discrétion, être défectueux en vertu d'une utilisation normale, telle qu'elle est définie dans les instructions du produit. La seule responsabilité de TASER en vertu de la présente garantie se limite à réparer le produit ou à le remplacer, le produit de remplacement étant un produit identique ou similaire, au gré de TASER.

### Garantie matérielle prolongée facultative pour les produits Axon Flex, Axon Body 2, Axon Fleet, ETM, Evidence.com Dock, Axon Dock, TASER CAM HD, X2, X26, X26P et M26

La garantie prolongée facultative, si disponible, ne peut être achetée qu'au moment de l'achat du produit au point de vente. La garantie prolongée dure à compter de la date de réception de la garantie prolongée et jusqu'au solde de la garantie limitée à un (1) an plus la durée de la garantie prolongée mesurée après l'expiration de la garantie limitée à un (1) an. L'acheteur ne peut pas acheter plus d'une garantie prolongée par produit. La garantie prolongée ne couvre pas le remplacement de la batterie pouvant être retirée par l'utilisateur, l'abus, la détérioration intentionnelle ou délibérée du produit, ou les cas de force majeure au cours de la période de garantie prolongée.<sup>7</sup> Pour les clients qui achètent une garantie prolongée, TASER garantit qu'il réparera ou remplacera le produit TASER qui ne fonctionne pas pour une quelconque raison non exclue par la présente garantie, UNE (1) fois au cours de la période de garantie prolongée, le produit de remplacement étant un produit identique ou similaire, au gré de TASER. Pour les produits remplacés en vertu de la présente garantie prolongée facultative, le produit de remplacement aura une garantie limitée à UN (1) AN, de la part du fabricant, à compter de la date de remplacement ou de réparation.

L'acheteur ne peut pas acheter de garantie prolongée pour un produit de remplacement ou un produit réparé qui est remplacé ou réparé en vertu de la garantie prolongée.

### Exclusions et limitations

Un produit de remplacement, qui sera neuf ou comme neuf, bénéficie de la période de garantie restante du produit original ou d'une période de garantie de 90 jours à compter de la date de remplacement ou de réparation, en fonction de la période qui est la plus longue. Lorsqu'un produit ou une pièce est échangé, l'élément de remplacement devient la propriété de l'acheteur et l'élément remplacé devient la propriété de TASER. Au-delà de la période de garantie, TASER peut, à sa seule discrétion, réparer ou remplacer un produit TASER en facturant des frais.

La présente garantie ne s'applique pas aux pertes, pertes de données, détériorations, ou aux autres engagements de la responsabilité qui découlent des situations suivantes et pour lesquelles TASER n'assurera aucune responsabilité : a) détérioration due au non-respect des instructions relatives à l'utilisation du produit ; b) détérioration due à l'utilisation avec des produits non-TASER ou à l'utilisation de cartouches, batteries ou d'autres éléments, composantes ou accessoires qui ne sont pas fabriqués ou recommandés par TASER ; c) détérioration causée par des abus, une mauvaise utilisation, un endommagement intentionnel ou délibéré du produit, ou un cas de force majeure ; d) détérioration d'un produit ou d'une pièce qui a été réparé ou modifié par des individus autres que le personnel autorisé de TASER ou sans avoir obtenu l'autorisation, par écrit, de TASER ; ou e) si un numéro de série de TASER a été supprimé ou endommagé.

Dans la mesure où la loi le permet, la présente garantie et les recours susmentionnés sont exclusifs et remplacent toutes les autres garanties, tous les autres recours et toutes les autres conditions, formulés verbalement ou par écrit, statutaires, express ou implicites, en fonction des dispositions légales applicables. TASER décline spécifiquement toute responsabilité quant aux garanties statutaires ou implicites, en tout ou en partie, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties en matière de qualité marchande, de conception ou d'adéquation à un objet particulier, ou découlant d'une pratique de négociation ou d'une utilisation commerciale ; les garanties contre les défauts cachés ou latents ; et les garanties contre la contrefaçon de brevet. S'il n'est pas possible de décliner légalement toute responsabilité quant aux garanties statutaires ou implicites, toutes lesdites garanties sont alors limitées à la durée de garantie expresse susmentionnée et sont limitées aux autres dispositions qui figurent dans le présent document de garantie.

Les recours prévus dans la garantie précédente remplacent expressément tout autre éventuel engagement de responsabilité de TASER. La responsabilité cumulée de TASER envers une quelconque partie pour une perte ou une détérioration provenant d'une réclamation, d'une exigence ou d'une action induite par un produit TASER ou en relation avec un produit TASER ne dépassera pas le prix d'achat payé à TASER pour le produit. TASER ne sera en aucun cas responsable de dommages directs, spéciaux, indirects, accessoires, exemplaires, punitifs ou consécutifs, quelle qu'en soit la cause, qu'il s'agisse d'une violation de la garantie, d'une violation du contrat, de négligence, de stricte responsabilité, d'action délictuelle ou en vertu de toute autre théorie juridique, même si TASER a été informé de la possibilité de ces dommages ou si ces dommages auraient raisonnablement pu être prévus, et nonobstant tout manquement à l'objet essentiel de tout recours exclusif prévu dans la présente garantie. Certaines lois locales ne prévoient pas de limitation ou d'exclusion de responsabilité pour les dommages accessoires ou consécutifs ; par conséquent, la limitation ou l'exclusion

<sup>1</sup> La garantie ne s'applique pas aux logiciels ou aux services offerts pour, par, sur, ou via les sites Web fr.TASER.com, fr.axon.io, ou Evidence.com. La présente garantie s'applique uniquement au matériel.

<sup>2</sup> La durée de vie estimée d'un produit ou sa date d'expiration est susceptible de ne pas correspondre à la date d'expiration de la garantie du produit.

<sup>3</sup> Les produits matériels TASER pour les forces de l'ordre comprennent : les TASER All X2, X26, X26P, M26, Shockwave et XREP ; les poignées de simulation assemblées par TASER, les enregistreurs TASER CAM et TASER CAM HD, les cartouches All et Smart, la caméra Axon Flex (y compris le clip magnétique), la caméra Axon Body 2, la caméra Axon Body 2, la caméra Axon Fleet, les systèmes Evidence Transfer Manager (ETM), les docks Evidence.com et les docks Axon.

<sup>4</sup> Les portes de cartouches brisées ne sont pas couverts en vertu de la garantie limitée de TASER.

<sup>5</sup> Un fusil approuvé est un Mossberg X12 ou un fusil de calibre 12, à tir unique, double canon, ou actionné grâce à un mouvement de pompage, fabriqué selon le modèle standard.

<sup>6</sup> Les accessoires fabriqués par TASER comprennent, mais sans s'y limiter : les batteries ; les chargeurs de batteries ; les boîtiers portables ; les câbles ; les kits de téléchargeur de données USB ; les étuis ; les modules DPM, XDCM, PDM, PPM, TPPM, APPM, TPM, SPPM et les chargeurs d'alimentation Shockwave (Shockwave Power Magazine, SPM) ; l'unité de signalisation Axon (Axon Signal Unit, ASU) ; et le système de montage X-Rail.

<sup>7</sup> La garantie limitée du fabricant fournit une couverture pour la caméra Axon Flex, le contrôleur Axon Flex ou les batteries Axon Body 2 ne fonctionnant pas ou ayant des capacités réduites en raison d'un défaut de fabrication. Sous la garantie prolongée, le remplacement de la batterie équipant la caméra Axon Flex est couvert, mais le remplacement de la batterie du contrôleur Axon Flex et de l'Axon Body 2 n'est pas couvert.

susmentionnée est susceptible de ne pas s'appliquer à vous. Toute réparation ou tout remplacement d'un produit en vertu de la présente garantie risque d'entraîner une perte de programmes ou de données.

#### Décharge

L'Acheteur accepte de dégager TASER de toute responsabilité découlant du déploiement, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du produit TASER, y compris toute réclamation liée à des dommages et à des blessures personnelles. L'Acheteur accepte d'assumer tous les risques de perte et toute responsabilité pour tout dommage et toute blessure personnelle qui risquent de se produire à la suite du déploiement, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du produit TASER. TASER n'est pas responsable en cas de défaillance du produit TASER en matière de performance, et TASER n'assume aucune responsabilité quant aux réclamations effectuées par un tiers ou par un Acheteur pour un tiers ou au nom d'un tiers.

#### Responsabilités de l'Acheteur et enregistrement du produit

L'Acheteur devra mettre à jour le logiciel et/ou firmware du produit au fur et à mesure que TASER les rendra disponibles, ainsi qu'effectuer les chargements de données périodiques vers les services Evidence.com ou télécharger/sauvegarder les copies des informations, données, et/ou vidéos contenues sur le support de stockage du produit TASER afin de protéger le contenu et comme précaution contre toute panne éventuelle.

Veuillez aller sur le site [www.taser.com/register](http://www.taser.com/register) pour enregistrer votre produit TASER. L'enregistrement de votre produit permet à TASER de vous contacter pour vous fournir d'importantes notifications sur les produits, et il sert de document de référence en cas de perte ou de vol du produit. L'enregistrement de votre produit est facultatif et le fait de ne pas enregistrer votre produit ne réduit pas vos droits quant à la garantie limitée.

#### Procédure de réparation sous garantie

Pour les procédures de renvoi et de réparation sous garantie, y compris les guides de dépannage technique, veuillez consulter les sites Web de TASER : [fr.taser.com/assistance](http://fr.taser.com/assistance) ou [fr.evidence.com](http://fr.evidence.com), comme indiqué dans le manuel d'utilisation du produit ou le guide de démarrage rapide approprié.

Avant de remettre votre produit pour une prestation de services sous garantie, vous avez la responsabilité de télécharger le produit et de conserver une copie de sauvegarde avec son contenu.<sup>8</sup> Pendant la prestation de services sous garantie, le contenu de la mémoire de votre All sera supprimé et reformaté. TASER n'est pas responsable des pertes de logiciels, données, ou toute autre information contenue sur la mémoire ou toute autre partie des services liés aux produits. Le produit vous sera renvoyé en étant configuré comme il l'était au moment de l'achat original, sous réserve des mises à jour applicables. La récupération et la réinstallation de programmes logiciels et de données de l'utilisateur ne sont pas couvertes en vertu de la présente garantie. *Si vous nécessitez qu'une tentative de récupération des données soit effectuée, cette tentative doit spécifiquement être demandée (et des frais risquent de s'appliquer) ou le contenu de votre produit sera effacé et la mémoire reformatée au cours de la prestation de services sous garantie.*

#### Général

La présente garantie annule et remplace toute déclaration antérieure, contraire ou supplémentaire, formulée par écrit ou verbalement. La présente garantie est la seule garantie de TASER en matière de matériel et ne peut pas être modifiée ou étendue par un quelconque agent, employé, distributeur, revendeur ou autre individu. Cette garantie, y compris toute garantie prolongée, n'est pas transférable.

<sup>8</sup> Le M26 All n'est pas compatible avec Evidence.com ou Evidence Sync. Utilisez le logiciel de téléchargement du port de données pour télécharger les enregistrements du M26 All vers votre ordinateur.